

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

M. PETTITA, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUI, M. ROGER, Mme DE JESUS CARLOS, M. LAROSE, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, M. VIMARD, M. DUPERRON, M. LE MEUR, Mme CARCASSET, M. FERNANDEZ, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, M. FOUILLEUL, M. PINTO CORDEIRO, Mme PETTT, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. LEONHARDT (pouvoir à M. PETTITA), Mme LEFORT (pouvoir à Mme DIARD), Mme DELEN (pouvoir à M. LE MEUR), M. MOUCHE (pouvoir Mme VADROT), Mme CHERIF (pouvoir à Mme GARCIA), Mme HUON (pouvoir à M. DECOMBLE), M. OBIANYOR (pouvoir à Mme CARCASSET) Mme GODAR (pouvoir à M. POUCH), M. LAMAOUI (pouvoir à Mme ROLLY)

Etaient absents:

M. LIBANIO COUTINHO

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur le Maire indique que deux délibérations ont été remises sur table :

Une modifiée :

-Requification du terrain situé à l'entrée de la ville rue de la Mare au chanvre en parc urbain – modifiée – en point 14 de l'ODJ

Une supplémentaire:

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne Contrat de territoire entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Essonne – Adoption du nouveau programme et du plan de financement - inscrire en point 14 bis de l'ODJ

L'ordre du jour est ainsi approuvé.

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2018

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

1-Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 33 décisions :

- | | |
|-------------|--|
| N° 2018/320 | Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour les festivités du 15 et 30 janvier 2019 |
| N° 2018/323 | Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour le bal du Carnaval |
| N° 2018/324 | Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour le bal de la Semaine Bleue |
| N° 2018/325 | Signature du contrat avec Pascal de Smet pour les bals à la salle du Champ de Foire |
| N° 2018/326 | Signature du contrat avec Frédéric Foret pour les bals à la salle du Champ de Foire |
| N° 2018/327 | Signature du contrat avec Valérie Germain pour les bals à la salle du Champ de Foire |
| N° 2018/352 | Formation du Personnel - ETS |
| N° 2019/5 | Formation du Personnel - Formation Civique et Citoyenne FCC |
| N° 2018/329 | Mise à disposition de la Piscine-d'en-face à une association |
| N° 2018/336 | Signature d'une convention d'honoraires avec un cabinet d'avocats |
| N° 2018/354 | Signature d'une convention de mécénat avec la société Expertime |
| N° 2018/335 | Convention partenariale - MAS L'Orée du Bois |
| N° 2018/363 | Avenant n°ASGC 2019 03 à la convention relative à l'exercice des missions figurant à l'article 23 IV de la loi n°84 53 du 26 janvier 1984 modifiée concernant la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines |

- N° 2018/364 Convention avec le CIG relative à l'exercice des missions figurant à l'article 23 IV de la loi n°84 53 du 26 janvier 1984 modifiée concernant la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines
- N° 2018/339 Signature d'une convention avec le prestataire Au centre des Volcans
- N° 2018/340 Signature des conventions avec ODCVL
- N° 2018/341 Signature d'une convention avec l'ADPEP91
- N° 2018/342 Signature des conventions avec le Poney Club du Lormoy
- N° 2018/343 Signature d'une convention avec Atout Groupe
- N° 2018/344 Signature d'une convention avec l'Oeuvre Universitaire du Loiret
- N° 2018/357 Signature d'une convention avec la ville de Villiers-sur-Orge pour des enfants en classe d'éducation spécialisée maternelle
- N° 2018/358 Signature d'une convention avec la ville de Corbeil-Essonnes pour des enfants en classe d'éducation spécialisée maternelle
- N° 2018/359 Signature d'une convention avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge pour des enfants en classe d'éducation spécialisée maternelle
- N° 2018/360 Signature d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour des enfants en classe d'éducation spécialisée maternelle
- N° 2018/361 Signature d'une convention avec la ville d'Evry pour des enfants en classe d'éducation spécialisée maternelle
- N° 2018/370 Signature d'une convention avec la ville d'Athis Mons pour des enfants en classe d'éducation spécialisée élémentaire
- N° 2018/371 Signature d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour des enfants en classe d'éducation spécialisée élémentaire
- N° 2018/372 Signature d'une convention avec la ville de Massy pour des enfants en classe d'éducation spécialisée élémentaire
- N° 2018/373 Signature d'une convention avec la ville de Champlan pour des enfants en classe spécialisée élémentaire
- N° 2018/374 Signature d'une convention avec la ville d'Orsay pour des enfants en classe d'éducation spécialisée élémentaire
- N° 2018/375 Signature d'une convention avec la ville de Villiers-sur-Orge pour des enfants en classe d'éducation spécialisée élémentaire
- N° 2018/331 Convention de partenariat avec le service municipal de la Jeunesse et le centre de loisirs de Villiers-sur-Orge
- N° 2018/355 Stages musicaux vacances de Noël 2018 Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 -Avis motivé du conseil municipal relatif au rapport 2017 et 2018 des programmations politiques de la ville de Cœur d'Essonne

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité des programmations politique de la ville 2017 et 2018 de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.

DONNE UN AVIS :

En émettant les réserves sur les deux points suivants :

- La baisse significative (plus de 20%) des subventions allouées par les financeurs du Contrat de ville (Etat, Conseil départemental, CAF) avec une diminution de 242 284 euros entre 2016 et 2018. Cette baisse affecte tout particulièrement la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois qui concentre plus de 55% de la population de l'agglomération classée en quartiers prioritaires.
- La diminution de la subvention de l'Etat relative au programme de la Réussite Educative avec un montant alloué en 2018 de 216 178 euros contre 235 000 euros en 2017 et 2016. Dans les mêmes temps, le nombre d'enfants bénéficiaires de ce dispositif a augmenté passant de 206 suivis en 2018 contre 176 en 2017. En étroite collaboration avec les services de l'Etat, le service en charge de la Réussite Educative met en œuvre de nouvelles orientations pour continuer à augmenter le suivi sur les écoles et collèges situés en quartier prioritaire tout en réduisant la durée des parcours. La mobilisation de partenaires associatifs et institutionnels, le travail en réseau avec la Réussite éducative de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Mérogis ainsi qu'une prise en charge des familles dans leur globalité sont des atouts forts de la Réussite éducative sur Sainte-Geneviève-des-Bois

Emet les préconisations suivantes :

- Demande d'une sanctuarisation des crédits alloués au programme de la Réussite Educative pour les années à venir afin de consolider les actions engagées qui vont dans le sens des orientations fixées par l'Etat.

- Un fléchage des crédits politique de la ville en cohérence avec les besoins identifiés dans les quartiers par la ville et le tissu associatif. Les actions en faveur de l'éducation et de la cohésion sociale sont la condition première pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui résident dans les quartiers prioritaires.
- Souhaite, conformément à une réorientation forte des crédits de l'Etat sur l'axe emploi et développement économique, que le **Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) impulsé et piloté par la Préfecture de région d'Ile-de-France depuis avril 2018 se déploie** sur les quartiers prioritaires de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois (40% des habitants des Aunettes ont moins de 25 ans).

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Estève).

3 - Mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Rédacteur	12		+1	13
Animateur	8		+1	9
Adjoint technique	140		+1	141
Agent de maîtrise	17		+1	18
Auxiliaire de soins ppal 2cl	15		+1	16
TOTAL	192		+ 5	197

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro).

4 - Logements de fonction – Modifications

DECIDE de modifier les délibérations ci-dessus visées pour les attributaires d'un logement de fonctions, pour nécessité absolue de service :

CLASSE en logement pour nécessité absolue de service :

Le logement sis 3, avenue Emile ZOLA (F3 – 55 m²) attribué au gardien du groupe scolaire Gagarine pour assurer par sa présence la sécurité et la sauvegarde du patrimoine de la Ville,

DIT que ce logement, attribué pour nécessité absolue de service, est consenti à titre gratuit en ce qui concerne le loyer, mais avec une fourniture des prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage,..) qui demeurent à la charge du locataire.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

5 - Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020.2025 relative au risque « SANTE »

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6-La fête des mômes 15 et 16 juin 2019

DECIDE de renouveler l'organisation d'un festival des enfants intitulé «Fête des Mômes» les 15 et 16 juin 2019,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'essonne pour 2019 : signature du contrat culturel de territoire et de toutes pièces relatives à la subvention

DECIDE la signature du Contrat Culturel de Territoire 2019 entre la ville de Sainte Geneviève des Bois et le Conseil Départemental de l'Essonne, et de tous documents dont l'objet est de définir les modalités de partenariat sur les projets culturels afin de contribuer au développement et à la pérennisation de l'action culturelle sur le territoire essonnien,

12- Cession du terrain sis 27 bis rue des 24 Arpents – Lot A

DECIDE de céder le lot A, sis 27 bis rue des 24 arpents, issu de la division de la parcelle cadastrée AV n° 47, d'une contenance de 450 m², au prix de 200 000 euros (deux cent mille euros) à M. ABDELHAK Mahdi et Mme LORCY Laurene domiciliés à Sainte Geneviève des Bois.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

13 - Cession du terrain sis 35 bis rue des 24 Arpents – Lot B

DECIDE de céder le lot B, sis 35 bis rue des 24 arpents, issu de la division de la parcelle cadastrée AV n° 47, d'une contenance de 450 m², au prix de 189 815 euros (cent quatre-vingt-neuf milles huit cent quinze euros) à M. AKROUD Oussama et Mme LAZRAK Sanae domiciliés à Chatenay-Malabry

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

14 - Requalification du terrain situe à l'entrée de ville rue de la Mare au Chanvre en parc urbain - Demande de subvention auprès de l'agence des espaces verts de la région Ile-de-France

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à demander l'aide la plus élevée possible auprès de l'agence des espaces verts de l'Ile-de-France,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 bis Demande de subvention auprès du conseil Départemental de l'Essonne Contrat de territoire entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Essonne – Adoption du nouveau programme et du plan de financement

S'ENGAGE à respecter le référentiel « construire et subventionner durable » dans un délai de trois ans,

PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière,

Montant maximal de l'enveloppe financière	2.589.455 €

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total estimé à 4.103.412 € HT :

- 1) Réhabilitation de la salle MALRAUX : 2.019.664 HT
- 2) Requalification du terrain situé à l'entrée de ville en parc urbain : 424.500 € HT
- 3) Rénovation du gymnase Romain ROLLAND : 853.665 € HT
- 4) Rénovation du gymnase POULIDOR : 805.583 € HT

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 2.589.455 €,

Le Conseil municipal doit à nouveau délibérer pour entériner ces modifications mineures.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 - Réhabilitation de la salle à Malraux - marché de maîtrise d'œuvre coût des travaux au stade APD

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché précité avec le cabinet, ARCHITECTURE LANDSCAPE URBAN Planning (ALU), titulaire du marché, portant sur une augmentation de ses honoraires de 182 700 à 190 604.10 € HT.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 voix contre (M. Zlowodzki).

16 -Garantie d'emprunt - Rachat 90 logements sociaux Daubenton-Mendes France - Société Essonne Habitat

ACCORDE une garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 8 000 000,00 € souscrit par la société ESSONNE HABITAT auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France. Ce prêt est à taux fixe de 2,5%, sur une durée de 480 mois, et destiné à l'acquisition par ESSONNE HABITAT de 90 logements locatifs sociaux PLA à la société OSICA. Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 5 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro, Mme Estève).

17 – Modification de la liste des subventions versées aux associations au titre de l'année 2019

DECIDE de modifier la liste des subventions versées aux associations selon le détail ci-dessous :

- Association des Commerçants Artisans : + 2 000 €,
- Comité Départementale du Souvenir du Général de Gaulle : + 202 €,
- Section des Jeunes Pompiers de Sainte Geneviève des Bois : + 1 082 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18- Motion relative à la mise en place de moyens supplémentaires face à la multiplication des actes antisémites qui atteignent la République.

DEPLORE qu'en 2019 des projets pédagogiques, associatifs ou institutionnels en direction de la jeunesse visant à lutter contre le racisme et l'antisémitisme ne puissent voir le jour faute de moyens,

DEMANDE au gouvernement que la gravité de la situation, compromettant l'avenir de notre République, soit prise en considération en étant suivie d'actes forts et concrets au-delà des moments de recueils et de rassemblements qui ne peuvent suffire pour mener à bien ce combat,

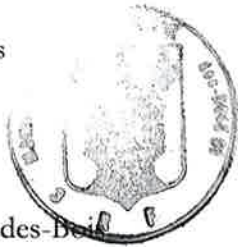
EXIGE un financement supplémentaire de la DILCRAH afin que les moyens soient à la hauteur des enjeux de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

La séance est levée à 23h30.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le **21 FEV. 2019**

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération